

Théâtre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **39 (1901)**

Heft 36

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Je vous demanderai pourquoi vous voulez le connaître ? dit le rentier.

— Si cet employé vous le demande, c'est qu'il a ses raisons pour cela.

— Pour sûr, dit l'employé qui se retira, appelé ailleurs par son service.

Le sous-chef resté seul avec le rentier lui fit subir un interrogatoire.

— Vous avez sans doute commis une infraction à la police des chemins de fer ?

— Aucune, dit le rentier.

— On nie toujours.

— Alors ce serait sans le savoir.

— D'où venez-vous ?

— De Noisy-les-Choux.

— Avez-vous payé votre place ?

— Voici mon billet.

— Vous avez jeté des bouteilles ou autres objets par la portière, malgré la défense ?

— Je n'avais pas de bouteilles.

— Vous avez fumé sans l'autorisation des voyageurs occupant votre compartiment ?

— Je ne fume pas, je prise.

— Vous avez détérioré le matériel de la Compagnie ?

— Formulez une accusation.

— Est-ce que je sais, moi ! je cherche à vous mettre sur la voie.

— Vous voulez me faire écraser ?

— Non, je cherche à aiguiller votre mémoire qui déraile. Vous avez peut-être agité la sonnette d'alarme sans nécessité ?

— Je n'ai rien agité et je vous prie de me laisser rejoindre mon domicile.

— Pas avant d'avoir donné votre adresse, reprit le sous-chef.

— Je ne la donnerai pas sans savoir de quoi il s'agit, on n'arrête pas un voyageur sur des hypothèses.

— Très bien, dit le sous-chef, vous allez m'accompagner au bureau du chef de gare ; là, vous vous expliquerez.

— Je vous prévins, dit le rentier, que ma femme m'attend ; que mon absence va la plonger dans l'inquiétude.

— Qu'est-ce que vous voulez que cela me fasse ! Cela ne me regarde pas.

— J'en rendrai responsable la Compagnie.

— Vos menaces ne m'effrayent pas.

Ils se rendirent au bureau du chef de gare ; il était absent, il fallut l'attendre une heure.

Le rentier perdait patience.

Le chef de gare parut.

— Voici un voyageur, dit le sous-chef, qui s'est refusé à donner son nom à un employé.

Le chef de gare ajusta son lorgnon, toisa le rentier.

— Vous ne voulez pas donner votre nom ?

— Je veux savoir pourquoi on me le demande.

— Un honnête homme ne craint jamais de donner son nom.

— Encore faut-il qu'il sache pourquoi ! s'écria le rentier.

— Depuis quelque temps, il se commet beaucoup de vols dans les trains ; nous recevons des plaintes continuelles.

— Arrêtez les voleurs. Je ne répondrai pas à vos questions ; vous n'êtes pas magistrat.

— Je sais que l'on ne doit vous interroger qu'en présence de votre avocat.

— Je n'ai pas besoin d'avocat, je ne suis pas coupable.

— Si vous cachez votre nom, c'est que vous êtes en contravention, c'est clair ! affirma le chef de gare.

— Je ne donnerai mon nom qu'en présence d'un commissaire de police.

— Qu'à cela ne tienne, dit le chef de gare, nous allons nous rendre tout de suite chez le commissaire du quartier.

Il fit appeler un gardien de la paix et lui enjoignit d'accompagner le rentier chez le commissaire, où ils se rendirent tous trois.

Le chef de gare déposa sa plainte.

— Qu'avez-vous à objecter ? demanda le commissaire au rentier.

— Je ne suis pas obligé de donner mon nom au premier employé venu.

— C'est juste, dit le commissaire.

— D'autre part, je veux savoir pourquoi cet employé veut connaître mon nom.

— C'est très juste, reprit le commissaire et, s'a-

dressant au chef de gare : Pourquoi avez-vous fait arrêter monsieur ?

— Moi, je n'en sais rien, dit le chef de gare, ce n'est pas moi qui ai demandé à connaître le nom de monsieur, c'est le sous-chef qui est venu se plaindre.

— Vous auriez dû vous renseigner ; je vais envoyer chercher le sous-chef.

Le commissaire dépêcha un agent à la gare qui revint une heure après avec le sous-chef.

— Voici un voyageur, lui dit le commissaire, que vous avez conduit au bureau du chef de gare sous prétexte qu'il ne voulait pas déclarer ses nom et qualités.

— Oui, dit le sous-chef, ce voyageur s'y est obstinément refusé.

— Pourquoi lui demandiez-vous son nom.

— Moi, pour rien ; je ne m'en moque pas mal ! C'est un employé qui questionnait ce voyageur, je suis intervenu ; comme de juste, j'ai donné raison à l'employé, pensant qu'il avait un motif pour interroger monsieur.

— Vous connaissez cet employé ?

— Parfaitement.

— Faites-le venir, dit le commissaire.

Le sous-chef partit et revint avec l'employé.

— Reconnaissez-vous monsieur ? demanda le commissaire en désignant le rentier.

— Oui, monsieur, dit l'employé.

— Vous l'avez interpellé à la descente du train en lui enjoignant l'ordre de vous donner son nom.

— Oui, monsieur, il s'y est même refusé.

— Pourquoi cette question ? Est-ce que ce voyageur a commis une infraction aux règlements ?

— Je n'en sais rien.

— Que lui reprochez-vous ?

— Moi ? rien. Je lui ai demandé son nom parce que le chef de train m'a dit : Tu vois ce voyageur, va lui demander comment il s'appelle.

— Et c'est tout ! s'écria le commissaire.

— J'ai pensé que le chef de train voulait lui faire dresser procès-verbal.

— Je vais envoyer chercher le chef de train, dit le commissaire.

— Je saurai peut-être pourquoi je suis ici, dit le rentier.

Le chef de train habitait très loin, il fallut attendre deux heures.

Enfin, il arriva, maugréant parce qu'on l'avait dérangé.

— Vous reconnaissez monsieur ? demanda le commissaire en montrant le rentier.

— Moi ? pas du tout.

— Vous avez envoyé un employé lui demander son nom.

— Ah ! oui, je me rappelle.

— Quelle faute a-t-il commise ?

— Aucune ; au moment où monsieur traversait le quai, un voyageur s'est approché de moi et m'a dit : « Il me semble connaître ce monsieur ; vous ne sauriez pas son nom par hasard ? » J'ai appelé un employé et je l'ai chargé de faire la commission.

— Et c'est pour cela, dit le commissaire au chef de gare, que vous avez privé de sa liberté ce voyageur inoffensif ? Vous pouvez vous retirer, monsieur, ajouta le commissaire, en se tournant vers le rentier.

Il était trois heures du matin.

— Cela ne se passera pas comme cela, dit le rentier, ma femme est dans une inquiétude mortelle ; j'attaquerai la Compagnie en dommages-intérêts.

— Comme il vous plaira, dit le chef de gare.

— Je ne vous y engage pas, conseilla le commissaire, vous perdriez.

Eugène FOURRIER.

Un trompette dans l'embarras.

À la caserne de la Pontaise, il y a quelques jours. Un brave trompette aborde le commandant du régiment, et sans malice ni impertinence :

— Dites voir, colonel, vous me rendriez un fier service de téléphoner à notre syndic.

— Téléphoner à votre syndic... Expliquez-vous !

— Voui, colonel, à notre syndic ; vous me tireriez une rude épine du pied.

— Mais téléphoner quoi ?

— J'ose pas bien vous dire... j'ai oublié mon

instrument à la maison, et je voudrais qu'on me l'envoie tout de suite...

— Eh bien, ne pouvez-vous pas le réclamer vous-même ?

— Non, mon colonel, parce que le téléphone, je comprends rien à cette manie. et c'est pourquoi je m'adresse à vous.

Devant autant de candeur, le colonel ne se fâcha pas et fit réclamer téléphoniquement la trompette oubliée.

On ne marche pas encore à la prussienne, à la caserne de Lausanne, Dieu soit loué !

Chants nationaux. — Nous avons déjà reçu un certain nombre de réponses à la question posée dans notre numéro du 17 courant : « Quels sont les dix de nos chants nationaux actuels, dont l'étude devrait être obligatoire dans toutes les écoles ? »

Nous remercions les auteurs de ces réponses et les prévenons que nous attendons d'en avoir reçu encore quelques-unes pour faire part à nos lecteurs du résultat de notre consultation.

Livraison de *septembre* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : Garibaldi dans la littérature italienne, par Edouard Rod. — Irène Andéol. Roman, par T. Combe. (Neuvième partie.) — La musique dramatique en Russie. Antoine Rubinstein, par Michel Delibes. — Le théâtre allemand contemporain, par E. de Morsier. — L'histoire d'un crime. Ce que l'affaire Dreyfus a été pour la France, par Ed. Tallichet. — Cœur froissé. Nouvelle, d'Otilie Wildermuth. — Variétés. — A propos d'une histoire des Hongrois, par Louis Léger. — Chroniques parisiennes, italiennes, allemandes, anglaises, suisses, scientifiques et politiques. — Bulletin littéraire et bibliographique. — Table des matières du tome XXIII. — Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Exposition cantonale vaudoise Vevey 1901.

Le troisième et dernier mois des Expositions de Vevey (nationale des Beaux-Arts et cantonale industrielle) a commencé.

Le nombre des visiteurs va en augmentant chaque jour ; parmi ceux-ci, on remarque beaucoup d'étrangers et de touristes. Les galeries sont bien entretenues et les expositions ont conservé toute leur fraîcheur.

Pour les 7, 8 et 9 septembre est organisée la Fête centrale du Club alpin suisse ; le 8, journée des francs-maçons ; le 9, journée des exposants et distribution des récompenses. Dès le 13 septembre, une exposition horticole temporaire attirera tous les amateurs.

Le mois de septembre, la plus belle saison à Vevey, sera certainement aussi la plus belle période des expositions.

Boîte aux lettres. — A M. X.,... *admirateur de notre Léman*. Les deux points terminus de la route de « la Corniche » sont : Epesses sur Cully et Chexbres.

THÉÂTRE. — Cette année, la saison théâtrale débute par le dessert. Mounet-Sully est venu le premier. **Mme Réjane** lui succède. Mercredi prochain, 11 courant, à 8 heures, l'éminente artiste nous donnera **Ma cousine**, une pièce très amusante de Meilhac et Halévy. Aux récits enthousiastes des auditeurs de Mounet-Sully, que de personnes se sont mordu les doigts de n'avoir pas entendu le grand tragédien. S'exposeront-elles, cette fois-ci, à de semblables regrets ? C'est peu probable. Qu'on se hâte donc de prendre ses billets. Il est à craindre qu'il n'y en ait pas pour tout le monde. Dépôts : *Librairie Tarin* ; magasin de cigares *L. O. Dubois*.

La rédaction : L. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. Imprimerie Guillaud-Houron.